

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOEN

- Séance du 28 mars 2014 -

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Lucien MOULLIER, maire sortant.

PRESENTS : Monsieur Christian AGUERA ; Madame Christelle BRUNO ; Madame Arlette CELLIER ; Madame Laure CHAZELLE ; Monsieur Christophe COMBE ; Madame Marie-Ange DAVENET ; Madame Marinette DECHAVANNE ; Madame Bernadette DELORME ; Madame Evelyne GAUMON ; Monsieur Laurent GOURGAUD ; Monsieur Roland JANUEL ; Monsieur Thierry LEMAÎTRE ; Monsieur Lucien MOULLIER ; Madame Séverine PAGE ; Monsieur Stéphane PUPIER ; Monsieur Christian REGEFFE ; Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ; Monsieur Laurent RONZIER ; Madame Sandrine ROUX ; Madame Mathilde SOULIER ; Monsieur Christophe SCHWING ; Madame Cécile THENENON ; Monsieur Franck VIAL.

ABSENTS : néant

Pouvoirs donnés en application de l'article L.121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MANDANT :		MANDATAIRE :	
-----------	--	--------------	--

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien MOULLIER, Maire, qui avant l'appel nominal et la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, remercie l'équipe sortante pour le travail important qui a été accompli au cours de la mandature. Il précise que la présidence sera cédée après la proclamation des résultats et installation du Conseil Municipal à Monsieur Christian AGUERA, doyen d'âge, conformément au Code Général des Collectivités territoriales.

Proclamation des résultats et installations du Conseil Municipal par le Maire :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y avait deux listes en présence. La campagne s'est déroulée sereinement dans le respect des règles démocratiques et républicaines.

La liste « Nouvel Elan » a été élue à la majorité absolue à 55, 20 % des votes exprimés : elle remporte donc 18 sièges au Conseil municipal et 6 sièges au Conseil communautaire.

La liste « Construire ensemble » a remporté 44,80 % des suffrages exprimés et remporte par conséquent 5 sièges au Conseil municipal et 2 sièges au Conseil communautaire.

Sont donc élus :

Dans la liste « Nouvel Elan », 18 élus :

	Nom – Prénoms	Nombre de voix	Elus communautaires
1	Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE	870	oui
2	Madame Marie-Ange DAVENET	870	oui
3	Monsieur Christophe SCHWING	870	oui
4	Madame Marinette DECHAVANNE	870	oui
5	Monsieur Christian REGEFFE	870	oui
5	Madame Mathilde SOULIER	870	oui
7	Monsieur Roland JANUEL	870	
8	Madame Laure CHAZELLE	870	
8	Monsieur Christophe COMBE	870	
10	Madame Bernadette DELORME	870	
11	Monsieur Franck VIAL	870	
12	Madame Arlette CELLIER	870	
13	Monsieur Stéphane PUIER	870	
14	Madame Séverine PAGE	870	
15	Monsieur Christian AGUERA	870	
16	Madame Sandrine ROUX	870	
17	Monsieur Laurent RONZIER	870	
17	Madame Cécile THENENON	870	

Liste « Construire ensemble », 5 élus :

	Nom – Prénoms	Nombre de voix	Elus communautaires
1	Monsieur Lucien MOULLIER	706	oui
2	Madame Evelyne GAUMON	706	oui
3	Monsieur Laurent GOURGAUD	706	
4	Madame Christelle BRUNO	706	
5	Monsieur Thierry LEMAÎTRE	706	

Après avoir installé le nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire cède la Présidence à Monsieur Christian AGUERA, doyen d'âge conformément au Code Général de Collectivités Territoriales.

Présidence du doyen d'âge et allocution de bienvenue :

Madame Mathilde SOULIER est choisie comme secrétaire de séance. Monsieur Christian AGUERA, doyen d'âge assure la Présidence. Après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L2122-5, L.2122-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il donne lecture de son allocution de bienvenue :

Bonsoir à toutes et à tous,

Je n'aurais jamais imaginé, qu'en tant que doyen de ces nouveaux élus, un jour dans cette salle, j'aurais l'honneur de présider pendant un instant, une réunion du Conseil municipal de notre ville de BOËN SUR LIGNON.

Je voudrais remercier, au nom de ce nouveau Conseil, toutes les électrices et tous les électeurs de BOËN SUR LIGNON, de la confiance qu'ils ont témoignée par leur vote, à tous les élus de ce Conseil. Je souhaite à tous, aux anciens comme aux nouveaux que nous sommes, la bienvenue dans cette mairie de BOËN SUR LIGNON et dans cette salle du Conseil où ils auront à siéger autant de fois qu'il

sera nécessaire.

Je remercie, ainsi que toutes les personnes de ma liste, le Maire sortant, Monsieur Lucien MOULLIER, ses adjoints et ses conseillers, pour le travail accompli pendant les mandats où ils ont siégé.

J'ai aussi une pensée pour ceux qui nous ont quitté et ont œuvré au sein des précédentes municipalités, récemment notre ami Bernard CHAPELON.

Nous ne sommes que les quelques maillons d'une longue chaîne qui ne doit jamais se rompre pour assurer sa continuité, comme ont su le faire nos prédécesseurs.

Je suis persuadé que pendant cette mandature, et avec tous les conseillers sans distinction, nous ferons le maximum pour réaliser ce qui a été le thème de notre campagne.

Merci de votre attention et bonne mandature.

Christian AGUERA.

Constitution du bureau :

Le Conseiller municipal désigne deux assesseurs qui avec lui procéderont aux opérations électorales : Monsieur Laurent RONZIER et Madame Christelle BRUNO.

Election du Maire :

Monsieur AGUERA demande à Madame Arlette CELLIER si elle a une candidature à proposer pour le poste de Maire. Madame CELLIER propose la candidature de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE aux fonctions de Maire. Aucune autre candidature n'est proposée. Il est procédé au vote à bulletin secret :

Candidatures au poste de Maire	Monsieur Pierre Jean ROCHETTE	Dépouillement
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
Bulletins Blancs		5
Suffrages exprimés		18
Majorité absolue		12
Résultat	E L U	18

Monsieur ROCHETTE est proclamé élu avec 18 élus.

Monsieur **Pierre-Jean ROCHETTE** ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé **Maire** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et indique qu'il fera son allocution après le vote des adjoints.

Fixation du nombre de postes d'Adjoint :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité précédente avait trouvé un équilibre de fonctionnement avec 6 postes d'adjoint, ce qui est le maximum du fait du nombre total de conseillers. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la création de 6 postes d'adjoints pour cette nouvelle mandature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve la création de 6 postes d'adjoint.

Elections des Adjoints :

Monsieur le Maire explique que l'élection des adjoints a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une première liste est déposée :

Liste n° 1 conduite par Arlette CELLIER

Madame Arlette CELLIER

Monsieur Franck VIAL

Madame Séverine PAGE

Monsieur Stéphane PUPIER

Madame Sandrine ROUX

Monsieur Christian AGUERA

Aucune autre liste n'étant déposée il est procédé à l'élection des adjoints :

Candidature de la liste n° 1		Dépouillement
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
Bulletins Blancs		5
Suffrages exprimés		18
Majorité absolue		12
Résultat	E L U	18

La liste n° 1 est proclamée élue avec un suffrage de 18 voix

Monsieur AGUERA remet à Monsieur le Maire l'écharpe républicaine et le félicite pour son élection.

Monsieur le Maire prend la parole pour son allocution :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Cher(e) Ami(e)s,

C'est naturellement avec beaucoup d'émotion mais aussi de solennité que je prends la parole devant vous aujourd'hui.

L'écharpe que m'a passée le doyen d'âge, représente pour moi un symbole fort, celui de la République, et de la responsabilité.

Cette écharpe représente le triptyque - Liberté Egalité Fraternité - auquel je suis profondément attaché. Elle me fait également prendre conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir et de mes devoirs vis-à-vis de la population

Je ne peux m'empêcher, en ce moment, d'avoir une pensée pour mes colistiers, Marie Jo, Virginie, Maurice, Fabrice, Jean qui souhaitent également œuvrer pour la commune, mais je ne les oublie pas et nous les mettrons à contribution malgré tout.

Je me dois aussi de saluer le parcours de Maire de Lucien Moullier à Boën, et celui de son équipe, et les remercier pour tout le temps investi dans leurs différents mandats.

Je veux aussi vous remercier pour la qualité de la campagne menée qui a conduit à avoir une participation en hausse de +4% par rapport à 2008.

Nous avons mené ensemble, les deux listes, une campagne digne, parfois pimentée, mais c'est aussi ce qui fait le charme de ces campagnes, mais toujours dans le respect des personnes, loin de ce qui peut se passer dans certaines autres communes.

Et si nous ne devons retenir qu'une chose de cette élection, ce serait celle-là, à ce titre je vous remercie tous.

Je souhaite aussi remercier du plus profond de mon cœur, mes amis, mes proches, ma famille, vous tous qui me soutenez et qui m'avez toujours soutenu avec une parfaite indéfectibilité dans tout ce que j'ai entrepris.

Vous qui croyez en moi, c'est grâce à vous que je suis ici ce soir, c'est vous qui me donnez des ailes.

Et j'insisterai particulièrement sur ma famille avec un grand F, vous qui avez toujours mis les valeurs travail, respect, et honnêteté aux cœurs de mon éducation menée à 3, mes parents et Orlane, merci à vous.

Cette tâche que les Boënnais m'ont confiée est une haute exigence. C'est l'idée que je m'en fais et la volonté qui me porte dans un esprit de rassemblement et de tolérance.

Nous ne sommes que leurs serviteurs.

Les rivalités, les différences doivent passer au second plan.

Seul doit prévaloir l'intérêt de Boën, et des Boënnais. Pour cela je sais que je pourrai compter sur l'intelligence, l'esprit d'ouverture, et le dévouement de toutes et tous.

Cette mandature marquera une étape dans l'histoire de la ville de Boën, un symbole. Les Boënnais nous ont donné les clés de la ville, à nous de leur montrer que nous sommes dignes de leur confiance.

Nous avons l'obligation de ne pas décevoir, nous avons l'obligation d'être exemplaires dans nos comportements, nous avons l'obligation de fournir un résultat dans 6 ans.

C'est pourquoi, dès le 7 avril, nous rencontrerons tout le personnel communal. J'ai d'ailleurs une pensée pour eux, car le changement n'est jamais facile, et je peux comprendre les inquiétudes. Mais nous sommes ici pour construire durablement et servir, donc tous les esprits de bâtisseurs et de serviteurs n'ont aucun souci à se faire.

Mesdames et Messieurs, comment vous dire les sentiments qui sont les miens en cette heure solennelle ? De l'émotion et de la passion ; de la grandeur et du dévouement ; du respect et de la tolérance.

A compter de demain vous êtes au service, et je répète volontairement plusieurs fois ce mot SERVICE, des Boënnaises et des Boënnais.

Je veux la défense de l'intérêt général et non celle des intérêts particuliers et partisans.

Je veillerai de très près à cela,

Je sais que je peux vous faire confiance, et que j'ai de bons compagnons.

Pour terminer, je n'ai qu'un mot à vous dire ou deux, Mesdames Messieurs. : bien entendu merci à tous, mais surtout : AU TRAVAIL.

Pierre-Jean ROCHETTE

Questions diverses :

Il n'y a aucune question diverse.

Prochain Conseil : Vendredi 4 avril à 20 heures

La séance est levée à 21 heures.